

Trois questions à Anne Lavie,
Responsable Marchés Non-
Résidentiels chez ASSA ABLOY

Sécurité dans les établissements scolaires : passer de la prévention à l'action

En France, près de **58 000 écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées**, accueillent chaque jour environ **11,6 millions d'élèves**. Depuis 2002, le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) encadre les mesures à prendre face aux risques majeurs et, depuis 2016, intègre également le risque d'attentat-intrusion. Unifié par la circulaire du 8 juin 2023, le dispositif doit permettre à chaque établissement de **savoir comment réagir en fonction du scénario : évacuer, se confiner ou se mettre à l'abri**. Mais un plan ne peut être pleinement efficace que s'il trouve sa traduction concrète dans les bâtiments. Portes, accès, issues de secours et contrôle des flux jouent ainsi un rôle déterminant dans la capacité d'un établissement à mettre en œuvre les consignes prévues par son PPMS.

Alors que la généralisation du PPMS unifié doit intervenir d'ici la rentrée 2028, comment passer du plan à une mise en sûreté réellement opérationnelle ?

1. Quels sont aujourd'hui les principaux enjeux de la sûreté dans les établissements scolaires ?

Le premier enjeu reste évidemment la **protection des élèves et des personnels**. Un établissement scolaire accueille chaque jour des centaines de personnes, dont une large part de mineurs, peu autonomes face à une situation d'urgence. Le PPMS doit donc permettre à chacun de savoir où aller et quoi faire en attendant l'arrivée des secours. Mais cette capacité à réagir repose aussi sur une réalité très concrète : le bâtiment lui-même doit permettre d'appliquer les consignes. Or, aujourd'hui, lorsque l'on parle de PPMS, les personnes en charge de sa mise en œuvre dans les écoles ou les collectivités pensent avant tout « alerte » et « système de sonorisation ». Les portes et leurs équipements peuvent pourtant jouer **un rôle central** dans le bon déroulement d'une situation de mise en sûreté : ils conditionnent la capacité à se confiner, à contrôler les accès, à protéger les zones occupées ou à évacuer en toute sécurité.

Le deuxième enjeu est la **maîtrise des flux et des accès**. Un établissement scolaire est par nature un lieu ouvert : élèves, enseignants, personnels, parents, intervenants et prestataires y circulent quotidiennement. Il faut donc pouvoir gérer les entrées et les sorties, mais aussi maîtriser les flux et les différentes zones du bâtiment lorsque la situation l'exige. Les besoins peuvent d'ailleurs être radicalement différents selon le scénario.

En cas d'intrusion, il faut pouvoir limiter les accès et protéger les zones occupées. En cas d'incendie, il faut au contraire permettre une évacuation rapide. La sûreté ne peut donc pas être pensée indépendamment des autres exigences du bâtiment.

Enfin, le troisième enjeu est la **durabilité des équipements**. Les équipements doivent rester fiables malgré l'usure, les dégradations éventuelles et un usage intensif. C'est un enjeu particulièrement important pour un parc scolaire ancien, dans lequel les dispositifs de sûreté n'ont pas toujours été intégrés dès la conception.



2. Comment passer du PPMS à une protection réellement opérationnelle ?

Le PPMS ne doit pas rester un document. Il doit se traduire dans l'organisation de l'établissement, mais aussi dans ses équipements. Toutes les portes ne doivent pas nécessairement répondre de la même manière : une entrée extérieure, une salle de classe, un couloir, une issue de secours ou une zone sensible présentent **des enjeux différents**.

La première étape consiste donc à **diagnostiquer les accès**. Il s'agit d'identifier les portes déterminantes au regard des différents scénarios du PPMS, puis de hiérarchiser les interventions. Cette approche permet **d'adapter les solutions à chaque accès et d'échelonner les investissements en fonction des priorités**. Concrètement, les **accès extérieurs** doivent permettre de contrôler les entrées ; dans **les salles de classe**, le verrouillage doit protéger les élèves grâce à un dispositif adapté à la situation ; dans **les espaces communs**, l'objectif est de maîtriser les flux en gérant les zones ; et au niveau **des issues de secours**, il s'agit de permettre l'évacuation tout en empêchant les

accès non autorisés, par exemple avec **une barre anti-panique contrôlée (DAS NFS 61-937, Fluid Control)**. De nombreux établissements disposent déjà de dispositifs permettant de verrouiller une salle depuis l'intérieur. C'est une première réponse, mais l'enjeu est désormais de **raisonner à l'échelle de l'établissement dans son ensemble, avec une réponse cohérente entre les différents accès**. ASSA ABLOY propose ainsi différentes solutions pouvant répondre à ces configurations, parmi lesquelles la **serrure mécanique D460 à verrouillage automatique**, le système de contrôle d'accès **SMARTair** ou encore des cylindres protégés, comme le **cylindre Radial-R**.

Cette réflexion doit enfin être menée en parallèle de la sécurité incendie, qui répond à ses propres exigences réglementaires. Certaines solutions, comme SMARTair, permettent justement de **prendre en compte ces deux dimensions**, grâce à la fonction Lockdown : d'un simple bouton, on verrouille ou déverrouille instantanément des zones selon l'alerte déclenchée.

3. La rénovation du parc scolaire peut-elle accélérer la mise en sûreté des établissements ?

C'est certainement l'une des opportunités des prochaines années. Deux mouvements vont marquer la période. Le premier est **la mise en conformité des établissements**, avec les nouvelles exigences liées au PPMS, des besoins croissants en diagnostic des accès, en contrôle des portes, en gestion des flux et en sécurisation des issues. Le second est la **rénovation d'un parc scolaire vieillissant** : selon les données publiées par la Banque des Territoires dans son premier baromètre EduRénov, environ **80 % des écoles primaires ont plus de 50 ans**. Ces opérations de rénovation, souvent longues et coûteuses, constituent donc **une occasion d'intégrer la sûreté dès la conception des travaux**, plutôt que de devoir ajouter les équipements *a posteriori*. Le baromètre montre d'ailleurs que la dynamique est engagée : 84 % des collectivités interrogées ont lancé ou réalisé un projet de rénovation au cours des cinq dernières années et 72 % des projets engagés correspondent à des rénovations globales. Mais **le financement reste le premier frein cité par 73 % des collectivités**.

Il faut donc adopter **une approche pragmatique, fondée sur une expertise de terrain**. Grâce à leur connaissance des enjeux de sécurisation des accès, les équipes d'ASSA ABLOY accompagnent les établissements et les collectivités dans la réalisation d'un diagnostic de leurs accès. Cette démarche permet d'identifier les points de vigilance, **de hiérarchiser les priorités et de définir un plan d'action adapté** aux spécificités de chaque site, à ses contraintes opérationnelles et à ses moyens.

Un PPMS ne vaut que s'il peut être appliqué. Pour que les élèves et les personnels soient réellement protégés, la **mise en sûreté doit donc s'inscrire dans le bâtiment lui-même**. Adapter chaque accès à chaque situation, c'est finalement passer d'un plan sur le papier à une sûreté capable de fonctionner le jour où elle est nécessaire.

À propos
d'ASSA ABLOY

Créé en 1994 suite à la fusion de la société suédoise ASSA et de la société finlandaise Abloy, le groupe ASSA ABLOY est passé d'une société régionale à un groupe international, leader mondial des solutions d'ouverture de porte, qui emploie aujourd'hui plus de 61 000 personnes et affiche un chiffre d'affaires annuel de plus de 12,3 Md€ en 2024..

www.assaabloy.com

